

Les news

Soutien Juridique aux RIA :

Nous avons été la première délégation à demander pour les RIA une aide juridique et de soutien sur l'exécution des contrats avec leurs prestataires, en cette période de crise sanitaire. En effet, les gestionnaires de RIA, sont, pour la plupart, des bénévoles souvent sans expérience juridique dans ce domaine.

Nous avons obtenu que la DGAFP mette à disposition, au niveau national, un cabinet de conseil juridique. Ce sera un soutien important et essentiel pour les RIA qui n'auraient pas en région les ressources nécessaires pour être aidés. Cette aide devrait permettre d'adapter les réponses face aux prestataires et également de servir de « jurisprudence » aux RIA rencontrant des situations similaires.

Notre action, argumentée et soutenue, a porté ses fruits.

EDITO

Un an d'existence pour le mag ASI... Ce sera un anniversaire pas très joyeux.....Un an déjà que nous découvrons la vie confinée, décosue, amputée par le virus..... Un an d'adaptation, de patience, de morosité, de frustration et bien pire que cela pour certains...un vieil adage dit « à quelque chose, malheur est bon..... ». Alors, que pouvons-nous tirer de positif de cette année en pointillés ? L'émergence d'une nouvelle façon de consommer, de penser la solidarité, de prendre l'autre en compte ? La force de prendre sur soi, de garder l'espoir, de continuer à se battre pour les combats d'hier et de demain, pour tout ce qui devra être à nouveau conquis après la crise ? Le temps qui nous a été donné de réfléchir à nos choix, à nos valeurs, à nos engagements ? Au sein de la délégation FGF-FO pour l'Action Sociale Interministérielle, cette année n'a entamé en rien notre détermination et notre enthousiasme à œuvrer pour les agents qui en ont besoin ; bien au contraire, nous avons été récompensés par l'obtention d'avancées notables et la possibilité d'un dialogue franc et constructif à tous niveaux.

Nous sommes des syndicalistes, c'est-à-dire que nous avons pour objectif de défendre les intérêts matériels et moraux des agents. Nous revendiquons tant qu'il le faudra pour que les agents de la Fonction Publique soient traités avec respect, de manière juste et digne. Nous préparons nos revendications avec réflexion, logique et envergure. Nous luttons pour conserver ce que les générations précédentes ont réussi à mettre en place et pour préparer une vie sereine aux générations futures.

L'action est dans nos gènes, le social dans notre ADN et l'inter ministérialité, c'est notre solidarité à nous...nous, militants ASI de la FGF-FO, nous sentons bien à notre place et continuerons ainsi malgré les vicissitudes de l'épidémie, malgré la difficulté de travailler loin les uns des autres, malgré les déceptions de victoires tronquées ou de défaites encourageantes.....Nous continuons pour vous et pour nous tous.



Nathalie DEMONT



RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF (RIA)

Chers camarades,

Dans le sillage de la réforme Territoriale de l'État, de nombreuses régions se dotent de « Cités Administratives du 21ème siècle » qui accueilleront d'ici 2023 des Fonctionnaires arrivant de diverses administrations.

La FGF-FO, qui suit ce dossier avec attention, a tout de suite affiché ses revendications :

« Aucune création ou rénovation profonde de Cités administratives ne doit se faire, sans y intégrer les services à l'Agent, à savoir un

restaurant inter administratif, une crèche, des parkings, voir des services de conciergerie »

Les Préfets semblent avoir entendu ces demandes légitimes et montrent une certaine bonne volonté sur ces questions ; en tout cas, des réflexions sont menées dans certains comités de pilotage auxquels nous sommes conviés.

Aujourd'hui, il est plus que jamais nécessaire que les agents concernés, appelés à exercer au sein de ces Cités Administratives soient les acteurs de leur avenir, notamment en terme de conditions de vie au travail, et se

portent candidats pour intégrer les Conseils d'Administration des Futurs RIA .

C'est essentiel pour que nous puissions nous assurer d'offrir un service satisfaisant aux personnels et notamment pour proposer un rapport qualité-prix favorable aux utilisateurs de ces structures.

Faire vivre l'action sociale interministérielle en région c'est par exemple s'engager pour la restauration collective au bénéfice des Agents. N'hésitez pas à contacter vos représentants en SRIAS !

FONDS DE SOUTIEN AUX RIA

Depuis plusieurs mois la délégation FO du CIAS, n'a eu de cesse de réclamer la création d'un fonds de solidarité pour soutenir les RIA dans cette période de crise sanitaire qui met leur existence en danger. Notre demande est soutenue par l'ensemble des autres OS du CIAS.

Nous avons demandé à ce que les surcoûts, non pris en charge par les administrations associées, soient

pris en compte par un fonds spécial sur le BOP 148 (ligne budgétaire nationale en charge de l'ASI), la circulaire de 2015 laissant un vide juridique sur ce point.

En effet, si ces surcoûts sont absorbés par l'association de gestion, cela aura pour conséquence une augmentation du prix des repas et/ou des droits d'entrée, susceptible d'induire une baisse de la fréquentation et, par

voie de conséquence, une augmentation des charges pour tous les acteurs.

Notre demande a eu une écoute attentive, qui nous l'espérons débouchera sur une réponse positive en cette période de bilan pour les RIA.

La délégation FO restera mobilisée sur le sujet, afin que les agents conservent un lieu de restauration de qualité à prix correct.

RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

RETRAITÉS DE LA FPE, UTILISEZ VOTRE ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE RÉGIONALE

L'action sociale interministérielle a pour objet l'amélioration des conditions de vie des agents actifs, retraités et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs. Elle peut également être un soutien important pour faire face à des situations difficiles.

En tant que retraité vous êtes rattaché à la SRIAS – Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale – de votre lieu de domicile.

Vous pouvez retrouver les informations de votre SRIAS sur les sites internet (srias+ nom de la région), ou vous référer au n° 3 de l'INFOASI.

Pour bénéficier des actions de votre SRIAS, il vous sera demandé de fournir en justificatif votre fiche de pension.

Les SRIAS mettent en œuvre diverses actions culturelles et de loisirs individuelles et collectives, ainsi que des informations qui peuvent vous accompagner dans votre vie de retraités.

N'hésitez pas à faire connaître les SRIAS à vos anciens collègues où à

vos connaissances, actifs et retraités de la Fonction Publique d'État.



ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ASI

Les établissements publics (EP) bénéficient d'une action sociale qui leur est propre. Par contre, s'ils le souhaitent, ils peuvent accéder à un ou plusieurs des 6 items de l'ASI moyennant une adhésion financière (CESU 0-6 ans, chèque-vacances, AIP, logements sociaux et temporaires et crèches). Les EP sont totalement libres d'adhérer, totalement ou partiellement à l'ASI en fonction de leur politique sociale et du budget qu'ils

souhaitent ou peuvent y consacrer. Nous souhaiterions qu'une adhésion globale et raisonnable soit mise en place pour que chaque EP qui décide d'en bénéficier puisse le faire sur l'intégralité des items de l'ASI.

Notre objectif est que tout agent de l'État puisse accéder à l'ensemble des prestations de l'ASI.

Si votre établissement est intéressé, la campagne d'adhésion pour 2022 va démarrer dans les pro-

chaines semaines auprès des ministères de tutelles.

Retrouvez ci-dessous la liste des EP et les actions qui leur sont ouvertes.

[Arrêté du 24 décembre 2020 fixant la liste des établissements ou groupe d'établissements concernés.](#)

AIP

À compter du 1er avril 2021, les plafonds de ressources de l'aide à l'installation des personnels (AIP) feront l'objet d'une revalorisation de 5%. Il est également prévu la mise en place de différentes mesures de simplification et de modernisation du dispositif :

- automatisation de l'envoi des données fiscales,
- allongement du délai nécessaire entre l'affectation de l'agent et la signature du bail (les demandes doivent être déposées dans les vingt-quatre mois qui suivent l'affectation dans la fonction publique d'État et dans les douze mois qui suivent la date de signature du contrat de location),

Simplification des conditions d'accès à l'AIP-Ville et allègement des pièces justificatives :

- le bail n'est plus à fournir en intégralité,
- l'attestation du supérieur hiérarchique est remplacée par une attestation sur l'honneur.

Retrouvez toutes les informations et le mode opératoire pour en bénéficier en suivant le lien ci-dessous :

[Circulaire AIP du 22 décembre 2020](#)

CHÈQUE-VACANCES

Les avantages :

Une participation de l'État entre 10% et 30% (en fonction de votre situation familiale et de votre revenu fiscal de référence).

- **Les moins de 30 ans**, se voient accorder une bonification exceptionnelle de 35% sur leur épargne.

Les retraités peuvent également bénéficier des Chèques-Vacances (sous réserve de ne pas exercer une activité rémunérée dans le privé en complément de la pension)

- **Les agents des DROM** pourront profiter d'un abattement de 20% sur leur revenu fiscal de référence

- Les démarches peuvent être réalisées 100% en ligne.

- Les Chèques-Vacances sont acceptés auprès d'un large réseau de professionnels du tourisme et du loisir.

- La validité va des mois restant de l'année d'émission + 2 ans, échangeable en fin de validité pour une nouvelle période identique.

Faites votre simulation et vérifiez votre éligibilité :

Pour cela, il vous suffit de vous munir de votre revenu fiscal de référence (RFR), de votre nombre de parts fiscales et de remplir quelques informations concernant votre situation. Indiquez ensuite le montant et la durée souhaitée de votre épargne. Vous connaîtrez ainsi la valeur totale des Chèques-Vacances qui vous sera attribuée. Une fois votre simulation effectuée, vous pouvez faire votre demande en déposant un dossier en

ligne ou en l'envoyant par courrier.

Calculez dès maintenant le montant de vos Chèques-Vacances grâce au [simulateur](#), disponible sur le site des Chèques-Vacances de la Fonction Publique d'État

Nouveauté 2020 : Le Chèque-Vacances Connect! :

Une solution de paiement 100% connectée pour réserver ses vacances et loisirs en quelques clics, n'importe où et à n'importe quel moment. Vous pouvez tester en choisissant une partie de votre épargne en chèques traditionnels et l'autre en dématérialisée.

- une application mobile de paiement
- une solution 100% en ligne à partir de 20 € d'achat.

- un grand réseau de points d'accueil géolocalisés et consultables sur leguide.ancv.com

- A tout moment vous pouvez transformer le format papier en numérique et vice versa.

<http://www.chèque-vacances-connect.com/>

ATTENTION :

A partir du 1er avril 2021 le montant du RFR pour bénéficier des chèques vacances augmente de 5%

Toutes les informations sur le lien ci-dessous :

[Circulaire chèques-vacances du 22 décembre 2020](#)





CULTURE & LOISIRS



Le 16 février 2021

Jeudi 11 février 2021, les membres des Organisations Syndicales (OS) et de l'administration se sont réunis en commission culture et loisirs.

Outre les partenaires actuels de la **SRIAS PACA** que chaque agent de la Fonction Publique d'Etat (FPE) peut consulter sur www.srias.paca.gouv.fr, la **SRIAS PACA** a abordé de nombreux sujets qui seront mis en place très prochainement, concernant :



- Les 17 logements répartis pour l'été 2021 pour l'opération « Vacances Familles », sur les sites :
 - ODALYS Le Grau du Roi – Domaine l'Élysée,
 - ODALYS Grimaud – La Palmeraie,
 - ODALYS Saint Aygulf – St Aygulf Plage,
 - Vacances Passion Le Pradet – La Bayette,
 - Vacances Passion – Salavas (Ardèche),
 - Super Devoluy – L'Orée des Pistes,
 - Le Paradou – Le Mas des Alpilles.

- Pour tous les agents de la FPE, un dispositif de subventionnement en fonction du Quotient Familial est prévu avec les partenaires : VTF, Vacances passion, Village club du soleil et TOHAPI.
Retrouvez toutes ces informations sur le site www.srias.paca.gouv.fr



- Les théâtres de la Criée sur Marseille et le Théâtre National de Nice bénéficie d'une subvention qui permettra aux adhérents de la **SRIAS PACA** de bénéficier de tarifs réduits sur certains spectacles (quand les théâtres pourront ouvrir de nouveau).
- Une subvention par agent, au projet organisé par l'Association Touristique et Culturelle des Administrations Financières (**ATSCAF**) 05 concernant la coupe ATSCAF PACA 2021 qui aura lieu à Chorges dans le département des Hautes-Alpes en septembre 2021.



- Une subvention pour l'Association Sportive du Ministère de la Justice (**ASMJ**) qui organise un tournoi de football interministériel mixte sur Apt dans le département du Vaucluse en juin 2021, qui réunira entre 200 et 250 agents de la FPE de plusieurs ministères (Justice, Ministère des finances, Ministère de l'intérieur, etc...)

La **SRIAS PACA** se réjouit de l'ampleur et du développement de la **SRIAS PACA** porté par les OS et l'Administration au bénéfice des agents de la FPE.

Les membres **FORCE OUVRIÈRE** de la **SRIAS PACA**, vous informerons de la mise en ligne de ces séjours et projets validés.

Pour toutes informations, n'hésitez pas à vous rendre sur le site de la **SRIAS PACA** :

www.srias.paca.gouv.fr

ou à contacter vos représentants **Force ouvrière** de la **SRIAS PACA** ou par mail à :

sylvie.pustel@dgfip.finances.gouv.fr

Les représentants **FO**
de la **SRIAS PACA**

FORCE OUVRIÈRE
NOTRE RÉSISTANCE, VOTRE INFORMATION !!!

